

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2006

Le dix sept février deux mille six, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.

Date de convocation : le 13 février 2006.

Etaient présents :

Mmes EMIN, LAURENT, LEQUIEN, MARRANT, PERIER-CAMBY, PEYLIN, RONDELET ;
MM. BARALDI, BARNIER, BERENGER, FUGIER, GUILLON, PERRET, ROUDET, STEFANUTO,
TROUILLOUD, VACHER.

Secrétaire de séance : M. GUILLON Jean Michel.

12/2006

ALIENATION DE LA TONDEUSE JOHN DEERE 935

Une consultation a été lancée pour l'achat d'une nouvelle tondeuse tractée, en remplacement de la tondeuse John Deere 935.

La société VIDONNE qui a été retenue par la commission d'appel d'offres s'engage à reprendre la tondeuse John Deere pour un montant de 3 000€.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal par 18 voix pour, autorise Monsieur Le Maire à vendre la tondeuse John Deere dont le numéro d'inventaire est le 94, aux conditions mentionnées précédemment.

13/2006

ENGAGEMENTS DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2006 Porte aluminium entrée principale de l'école élémentaire

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales, jusqu'à l'adoption du budget primitif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, le Maire peut « engager, liquider et mandater » des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice de l'année n-1 déduction faite des dépenses des chapitres 16 et 18.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de remplacer la porte en bois de l'entrée principale de l'école élémentaire.

Plusieurs devis ont été demandés.

La société Personnaz de Voiron a été retenue, pour le remplacement de la porte ouvrant à la française 2 vantaux ainsi que des deux châssis fixes latéraux vitrés toute hauteur le tout en aluminium laqué et vitrages 2 faces feuilletées 44/2 claires pour un montant Hors Taxes de 3 250 € soit 3 887 € T.T.C.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à engager cette somme afin de pouvoir liquider et mandater la facture relative à cet investissement.

Après discussion et délibération et après avoir vérifié que cette somme de 3 887 € ne dépasse pas le quart des crédits ouverts en investissement sur l'exercice 2005, par 18 voix pour,

- Autorise le Maire à engager cette somme à l'article 21312 « gros travaux bâtiments scolaires».

.../...

- S'engage à inscrire les crédits de 3 887 € au budget primitif 2006 M14. article 21312.

14/2006

ENGAGEMENTS DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2006
Equipements du terrain d'entraînement

Sur le même principe d'engagement des dépenses que précédemment, Monsieur le Maire informe le conseil qu'une mise en concurrence a été lancée pour l'achat des équipements nécessaires au nouveau terrain d'entraînement.

La société CASAL SPORT a été retenue, pour un montant 6 819,62 € T.T.C.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à engager cette somme afin de pouvoir liquider et mandater la facture relative à ces investissements.

Après discussion et délibération et après avoir vérifié que cette somme de 6 819,62 € ne dépasse pas le quart des crédits ouverts en investissement sur l'exercice 2005 :

- Autorise le Maire par 18 voix pour à engager cette somme à l'article 2128 Opération 106 Agencements et équipements de terrains ».
- S'engage à inscrire les crédits de 6 819,62 € au budget primitif 2006 M14 article 2128.

15/2006

FISCALISATION OU PARTICIPATION DE LA CONTRIBUTION VERSEE AU SISV

Le Syndicat Intercommunal Scolaire du Pays Voironnais a fait le choix en 2005 de fiscaliser les contributions versées par ses membres.

Si ce dispositif était reconduit pour l'année 2006, il appartiendrait à la commune de délibérer pour accepter ou non la fiscalisation de sa participation.

Ce délibéré devant intervenir dans les 40 jours qui suivent la décision du syndicat.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer dès aujourd'hui sur le choix de la participation ou de la fiscalisation.

La participation étant directement prise en charge par le budget communal, tandis que pour la fiscalisation un taux additionnel figurerait sur les avis d'imposition des 3 taxes ménages.

La participation 2006 s'élève à 43 100€

Après discussion et délibération, le Conseil municipal par 18 voix, fait le choix de la participation qui sera donc inscrite à l'article 6554 Contributions aux organismes de regroupement du Budget Primitif 2006.

16/2006

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LA CRECHE PARENTALE

Monsieur le Maire informe le conseil que la présidente de la Crèche « Les Zébulons » demande si la municipalité peut procéder au versement anticipé d'une partie de la subvention qui sera allouée à la crèche lors du budget primitif 2006.

En effet cette association est depuis fin janvier dans l'attente de versements de la Caisse d'Allocation Familiale de Grenoble. Ces encaissements risquent d'être effectifs début mars 2006, or l'association doit payer son personnel avant cette date.

Un versement anticipé de l'ordre de 15 000€ correspondant à une partie de la subvention 2006 leur permettrait d'éviter un problème de trésorerie.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à liquider et mandater cette somme de 15 000 € en attendant de voter le montant définitif de la subvention qui sera allouée à la crèche au budget primitif 2006.

.../...

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 15 000 € à l'association « crèche les Zébulons » avant le vote du budget primitif 2006.

17/2006

PLACEMENT DE TRESORERIE

Monsieur Trouilloud Roger, Adjoint aux finances expose à l'assemblée que la commune dispose d'une avance de trésorerie qui sera utilisée pour les prochains investissements et qu'une partie de cette avance a été placée sur des comptes à terme. Un de ces placements arrive à échéance le 22/02/2006 pour un montant de 500 000€.

Il propose au Conseil municipal

- de clore ce compte à terme au 22 février 2006 de 500 000€
- de placer sur un compte à terme à partir du 23 février 2006 la somme de 700 000€ pour 9 mois

Après discussion et délibération le Conseil municipal décide à l'unanimité, de donner son accord et de déléguer à Monsieur le Maire le soin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires.

18/2006

**CONVENTION PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS
DES ECOLES PUBLIQUES
Commune de Voiron**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention relative à la scolarisation des enfants de la commune de Saint Etienne de Crossey dans les écoles publiques de la commune de Voiron. Cette convention concerne trois enfants.

Il demande au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Maire de Voiron.

Après délibération, le Conseil municipal, par 17 voix pour et une contre

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Voiron.

19/2006

**CONVENTION PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS
DES ECOLES PUBLIQUES
Commune de Saint Nicolas de Macherin**

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention relative au financement de la scolarisation des enfants de la commune de Saint Etienne de Crossey dans les écoles publiques de la commune de St Nicolas de Macherin. Cette convention concerne deux enfants.

Il demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 1 contre et 2 abstentions

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Saint Nicolas de Macherin.

20/2006

**AUTORISATION DONNEE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA MORGE ET DE SES
AFFLUENTS D'ADHERER AU SYMBHI**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) rassemble le Département de l'Isère et neuf syndicats de bassin versant isérois.

.../...

Il a pour objectif l'aménagement de l'Isère, du Drac, de la Romanche, et de l'aval de la Bourne, ainsi que la définition d'une politique globale intégrée d'aménagement du bassin versant de l'Isère

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
D'autoriser le syndicat de rivière SIMA (syndicat intercommunal de la Morge et de ses affluents) à adhérer au Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère, compétent sur le bassin versant de la rivière Isère, mais aussi sur l'ensemble du territoire isérois, en tant que membre associé.

21/2006

**MEMOIRE EN DEFENSE
REQUETE INTRODUCTIVE D'INSTANCE
M. IMBERT Antoine**

Monsieur le Maire précise que le Tribunal Administratif de Grenoble nous a adressé copie du recours en annulation engagé par Monsieur IMBERT Antoine et ses deux filles, au sujet de l'arrêté N° 13/05 en date du 7 septembre 2005 demandant de prendre toute disposition pour laisser l'accès libre, chemin des Molasses, aux véhicules de secours et de sécurité.

Dans le cadre de notre contrat d'assurance JURIPACTE, le mémoire en défense sera confié à Maître Patrick MARTIN, avocat à Meylan, qui est chargé de la défense des intérêts de la commune ; il y a lieu cependant d'autoriser le Maire à défendre dans cette affaire.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

22/2006

REGIME INDEMNITAIRE AU PROFIT DES AGENTS NON TITULAIRES

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil que diverses délibérations ont été prises pour créer ou modifier le régime indemnitaire du personnel communal de St Etienne de Crossey.

Il propose de compléter ce dispositif en attribuant le régime indemnitaire, tel qu'il a été défini par les différentes délibérations précédentes, au personnel non titulaire

Les primes seront attribuées au personnel non titulaire dans les mêmes conditions que pour le personnel titulaire à grade égal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur Le Maire.

23/2006

**COMPLEXE SPORTIF
DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT**

Monsieur le Maire fait le point sur le projet du complexe sportif et rappelle que ce projet recouvre plusieurs enjeux stratégiques pour la commune : créer un équipement à caractère sportif (loisirs, entraînements, compétitions), structurer le lieu autour d'un nouvel équipement, inscrire l'ensemble de la réalisation dans une cohérence spatiale, développer l'aménagement paysager du site sur le long terme.

Après études, l'estimation du coût total de cet équipement s'élève à 4 000 000 € HT.

Le financement de cette opération peut être envisagé avec la participation de l'Etat, la commune étant éligible à la Dotation Globale d'Equipement (DGE) pour l'année 2006. Afin de bénéficier de cette subvention, il convient donc de solliciter les services de l'Etat pour l'inscription de cette opération à la programmation 2006.

La DGE s'élève à 20 % du montant hors taxe de l'équipement tout en plafonnant le versement de la dotation si le dossier est retenu. Le montant du plafonnement n'est pas connu à ce jour.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Adopte l'opération et arrête les modalités de financement telles que précisées ci-dessus,

Charge monsieur le Maire de poursuivre toutes démarches utiles en vue de l'obtention de la Dotation Globale d'Equipement pour cette opération.

.../...

24/2006

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DU TRAM
RD 49d MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE PARTIELLE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'offre de concours de service présentée par la Direction Départementale de l'Équipement. Cette offre concerne les travaux d'aménagement de sécurité rue du Tram consécutifs à la mise en sens unique de la rue du Magnin

Le montant de cette maîtrise d'œuvre partielle est de 2 854,61 € TTC.

Cette mission comprendra :

- L'étude du projet,
- Le montage des dossiers de subvention,
- Le suivi et la réception des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, :

25/2006

**GESTION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER 2006
CONTRAT D'ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler le contrat conclu avec la Direction Départementale de l'Équipement pour l'assistance technique au maître d'ouvrage pour la gestion de la voirie communale et l'exercice du pouvoir de police du maire, visant plus spécifiquement à rédiger les projets d'autorisation de voirie et les arrêtés de police.

Cette mission ne comporte ni le contrôle lors de l'exécution des travaux, ni un avis systématique sur la bonne exécution de l'arrêté.

Elle prendra fin au 31 décembre 2006.

La rémunération forfaitaire sera de 1 537,10 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de la Direction Départementale de l'Équipement et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'assistance au maître d'ouvrage pour l'année 2006.

26/2006

COTISATION BIBLIOTHEQUE

Suite à différentes remarques de lecteurs, il semblerait nécessaire de réajuster certaines cotisations de la bibliothèque Municipale.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs actuels :

Tarifs actuels	Crossey St Aupre	Autres communes
Cotisation annuelle adulte (plus de 18 ans)	10.00€	15.00€
Cotisation annuelle prêts groupés entreprise	22.90€	
Cotisation annuelle prêts groupés CLSH de Crossey La crèche Les classes	GRATUIT	
Cotisation annuelle enfant (moins de 18 ans)	GRATUIT	
Cotisation annuelle prêts groupés pour les nourrices (emprunt 10 livres)	20.00€	

.../...

Monsieur le Maire, propose de porter les tarifs à :

Nouveau tarifs	Crossey St Aupre St Nicolas	Autres communes
Cotisation annuelle adulte (plus de 18 ans)	10,00€	15.00€
Cotisation annuelle prêts groupés entreprise	22.90€	
Cotisation annuelle prêts groupés CLSH de Crossey La crèche Les classes C.O.D.A.S.E	GRATUIT	
Cotisation annuelle enfant (moins de 18 ans)	GRATUIT	
Cotisation annuelle prêts groupés pour les nourrices (emprunt 10 livres)	20.00€	
Cotisation annuelle adulte : étudiant, chômeur, personne touchant le R.M.I.	GRATUIT	

A compter du 1^{er} mars 2006

La cotisation comprendra l'emprunt de DVD pour compléter l'offre culturelle pour tous et notamment pour ceux de notre village qui n'ont pas la possibilité de se déplacer.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par 18 voix pour, accepte les cotisations mentionnées ci-dessus.

27/2006

ENGAGEMENTS DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2006 Création d'une alimentation informatique pour la Bibliothèque Municipale

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales, jusqu'à l'adoption du budget primitif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, le Maire peut « engager, liquider et mandater » des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice de l'année n-1 déduction faite des dépenses des chapitres 16 et 18.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de mettre en place deux lignes informatiques afin que la bibliothèque puisse se connecter à l'ADSL.

Plusieurs devis ont été demandés.

Ces travaux se chiffrent à 777,40 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager cette somme afin de pouvoir liquider et mandater la facture relative à cet investissement.

Après discussion et délibération et après avoir vérifié que cette somme de 777,40 € ne dépasse pas le quart des crédits ouverts en investissement sur l'exercice 2005 :

- Autorise le Maire par 18 voix pour à engager cette somme à l'article 21311 Opération 36 "Hôtel de ville".
- S'engage à inscrire les crédits de 777,40 € au budget primitif 2006 M14 article 21311.

28/2006

CONVENTION ANIMATION CIRQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Madame Simone Laurent, Adjointe au scolaire, expose à l'assemblée le projet de convention pour la mise à disposition par l'association SPORT 38, d'un intervenant « cirque » à l'école élémentaire pour une durée de 10 semaines sur l'année scolaire 2005/2006

6 heures de cours de cirque par semaine pendant 10 semaines, permettront aux élèves de l'école élémentaire de découvrir des activités du cirque (équilibre, adresse, maîtrise de soi, expression et créativité).

Le coût horaire est fixé à 35 € de l'heure.

Le règlement de cette convention se fera par mandat administratif, sur présentation d'une facture mensuelle, adressée à la Mairie de St Etienne de Crossey.

.../...

Après délibération le Conseil municipal par 17 voix pour et 1 abstention, autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.

29/2006

CONVENTION MISE EN SOUTERRAIN RESEAUX TELECOM AU CHARRAT

Monsieur Jean-François Gaujour, Maire expose à l'assemblée le projet de convention relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques au hameau du Charrat entre France Télécom et la Commune de St Etienne de Crossey.

Il est procédé à un rapide résumé des éléments de la convention. La participation financière de la commune pour l'enfouissement des réseaux s'élève à 2 368, 21 € H.T.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal par 18 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à passer la commande de ces travaux.

30/2006

CONTRAT CONFIGURATION COURRIER ELECTRONIQUE ET MAINTENANCE ADMINISTRATIVE DU NOM DE DOMAINE DE LA COMMUNE

Monsieur Jean-François Gaujour, expose à l'assemblée le projet de contrat que propose la société ICOR spécialisée dans la fourniture de services liés au fonctionnement ainsi qu'à l'utilisation et à l'accès au réseau internet.

Ce contrat définit les modalités d'hébergement, de données et de site Web, par lesquels tout internaute pourra accéder au site Internet de la commune.

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de sa signature.

La cotisation annuelle pour ce service est fixée à 180 € H.T, pour la mise en œuvre et la configuration de 15 boîtes aux lettres, et de 70 € H.T pour la maintenance annuelle administrative et technique du nom de domaine.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal par 18 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer le présent contrat.

COMMISSIONS

Finances et sports

Deux réunions de travail auront lieu pour préparer le budget en plus des réunions de la commission de finance. Le vote du budget aura lieu le 30 mars.

Urbanisme

La modification du POS sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de travail du conseil. Un point supplémentaire sera ajouté concernant la hauteur du complexe sportif.

La première réunion avec Monsieur Regassi, architecte conseil a eu lieu. Au vu des demandes de rendez-vous, il est nécessaire de rajouter une demi-journée de permanence pour le mois de mars.

Une réunion publique avec l'Entreprise Budillon Rabatel aura lieu le 22 mars pour présenter les alternatives par rapport à l'exploitation de la carrière. Le capotage des installations de concassage est déjà bien avancé. Des relevés de poussière seront effectués.

Les Domaines ont chiffré des bâtiments dans le centre Bourg afin de donner des éléments pour poursuivre le projet de réhabilitation du cœur du village.

Travaux

Une partie du hameau de Tolvon n'est pas assainie en raison du refus d'un riverain de laisser passer les canalisations. Depuis une douzaine d'année aucun compromis n'a été trouvé. Un voisin de ce riverain a accepté le passage des canalisations, le Conseil municipal le remercie. Le Pays vironnais va pouvoir engager les travaux.

.../...

Une première phase de travaux d'assainissement à la Burletière concernant une maison va être réalisée par le Pays voironnais et la commune. Une étude a été demandée au Pays Voironnais pour la collecte totale du hameau de la Burletière

Une demande sera faite au Conseil général pour une délégation de la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du carrefour l'entrée du village côté St Laurent du pont et le carrefour dans le cadre du plan de circulation.

Les travaux du Charrat sont terminés le coût d'enfouissement des fourreaux pour EDF, Télécom et l'éclairage publique s'élève à 23 700 €.

La remise communale est terminée le minibus y sera garé et les tables démontables qui sont actuellement entreposées à la chaufferie de la mairie seront rangées dans ce bâtiment.

Le cabinet de géomètre S'intégra étudie actuellement la rétrocession de la rue des Sources à la commune ainsi qu'un petit bout de route à Tolvon.

L'éclairage du terrain d'entraînement est en cours.

Enfance et jeunesse

Le carnaval s'est déroulé ce jour dans la bonne humeur. Le bonhomme carnaval a été décoré par l'école maternelle sur le thème des indiens.

La directrice de la crèche a démissionné.

Vie du village.

L'assemblée générale de la M.P.T. à laquelle participaient plus d'adhérents, fut l'occasion du constat de bonne santé et d'évolution positive de la fréquentation des activités. Le déficit financier du Centre de Loisirs résulte des choix d'augmentation de la qualité des activités à destination des petits et de l'effort de facilité d'accès aux faibles revenus et aux familles. Les autres sections de la M.P.T. s'équilibrent conformément au principe de fonctionnement établi.

Le bilan du CTL présenté lors du comité de pilotage permet aux élus de constater de la bonne progression pour atteindre les objectifs fixés. Les dépenses importantes mais maîtrisées sont à ce jour très justifiées et la participation de la CAF est indispensable à la réalisation de ce contrat

Le Comité de jumelage poursuit sa démarche de rapprochement avec la Pologne et prépare son assemblée générale du 7 mars.

Les comptages effectués par la DDE sur le plan de circulation témoignent d'une moyenne raisonnable (environ 45 km/h). Le groupe de travail « aménagement du Bourg » se réunira le 9 mars pour étudier ces comptages.

Pays Voironnais

Madame Rondelet fait le compte rendu de la réunion politique de la ville. Elle expose rapidement le bilan de la MIFE et de l'ADPAH en relevant que 27 personnes de Crossey bénéficient actuellement des services de cette dernière structure.

La date du prochain Conseil est fixée au vendredi 30 mars 2006.

Monsieur le Maire clôt la séance à 23 h 30.